

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2011**

Le vingt-huit janvier deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal Meersschaut, Maire.

**Présents :** Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

**Nombre de conseillers en exercice :** 10

**Nombre de conseillers présents :** 10

**Secrétaire de séance :** Isabelle Crespel

**Date de convocation :** 21 janvier 2011

**OBJET : PRESENTATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'ACTIVITE EQUESTRE  
SUR LA COMMUNE**

Madame le Maire accueille et présente Monsieur et Madame Jullien et les remercie d'être venus présenter leur projet aux membres du conseil municipal.

Monsieur et Madame Jullien travaillent depuis de nombreuses années dans le domaine équestre. Ils ont pour projet de construire un manège couvert et une structure équestre pour :

- ouvrir une écurie de propriétaires,
- proposer un poney club pour les enfants de Souvigny,
- offrir une formation professionnelle aux métiers du spectacle équestre,
- organiser des spectacles équestres et dîners spectacles dans le manège.

Monsieur et Madame Jullien souhaiteraient acheter à la commune de Souvigny en Sologne les parcelles cadastrées F 343, F 268, F 164 situées Route de Chaon pour y implanter leur future activité.

Monsieur et Madame Jullien précisent qu'ils ont également fait une proposition pour l'acquisition de la maison située à proximité des parcelles concernées.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, si Monsieur et Madame Jullien concrétisent leur projet et donnent suite à leur demande de terrain sur Souvigny en Sologne :

- de leur vendre les parcelles cadastrées F 343, F 268, F 164, objet de leur demande tout en conservant une bande de terre le long du chemin communal, dans le but de se réserver la possibilité d'implanter d'éventuelles autres activités artisanales,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de cette vente et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**OBJET : COMMISSION SECURITE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2010**  
**PROPOSITION D'EVENTUELS NOUVEAUX AMENAGEMENTS**

La commission sécurité s'est réunie le 20 novembre 2010.

Monsieur Arnaud des Abbayes indique que d'un point de vue unanime des membres de la commission sécurité, la mise en place des plateaux ralentit les véhicules et surtout les camions. Si l'effet est indéniable à l'approche et sur les plateaux, le résultat s'amenuise dès la sortie. Pour quelques uns, la vitesse reste la même dans le centre du village, pour les autres il y a une amélioration mais il reste encore des choses à faire. Le résultat est donc plutôt positif et les participants notent que la Mairie a pris ce dossier en charge.

La qualité des plateaux est remarquée mais il est indiqué qu'il y a une nuisance sonore réelle lors de passage de camions à vide. Cette nuisance existait au préalable, et s'accroît lors des montées et descentes des plateaux.

Les membres de la commission sécurité ont fait des propositions pour de futurs aménagements tels que :

- 1) Mettre en place un panneau lumineux indiquant la vitesse du véhicule (comme il en existe à l'entrée de Lamotte-Beuvron en venant de Souvigny).
- 2) Créer des chicanes en différents points afin de faire faire des manœuvres aux véhicules pour les obliger à ralentir.
- 3) Mettre en place une avancée devant la Mairie en englobant le passage piétons.
- 4) Mettre le stationnement en alterné.
- 5) Maintenir la vitesse à 30 Km /h, en supprimant les panneaux, fin d'interdiction.
- 6) Positionner en amont des panneaux d'agglomération, à hauteur des hameaux et de l'espace Labiche, des limitations à 70 Km/h.
- 7) Refaire la chaussée, surtout route de Sennely.
- 8) Créer devant la boulangerie un passage piétons surélevé.

Monsieur des Abbayes propose d'essayer de tester la mise en place des propositions n° 3, 6, 7 et 8. Des aménagements définitifs ne pourront être réalisés qu'après la remise en état de l'ensemble du revêtement des routes et de la rénovation des trottoirs. La proposition n° 2 pourra faire l'objet de tests à différents endroits dans le village, à l'aide de plots fixés au sol, tout ceci en coordination avec les services de la DDT et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De tester la mise en place d'une avancée devant la mairie avec des quilles provisoires,
- De positionner en amont des panneaux d'agglomération, à hauteur des hameaux et de l'espace Labiche des panneaux de limitation de vitesse à 70km/h,
- De refaire la chaussée, surtout route de Sennely,
- D'envisager la création d'un passage piétons surélevé devant la boulangerie.

## OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune de Souvigny en Sologne, comme toutes les collectivités, est très sollicitée par les associations et organismes divers qui demandent des aides financières.

Il est inenvisageable pour une petite commune comme Souvigny en Sologne de répondre à toutes les demandes.

Il est proposé de verser comme chaque année les subventions suivantes :

- 40 € au Domaine du Ciran. Les habitants, grâce à cette aide, peuvent bénéficier d'une réduction sur le prix de l'entrée au Domaine du Ciran,
- 40 € au centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir et Cher. Le centre accueille une jeune fille qui est en apprentissage à Souvigny en 2010/2011.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de subventionner :

- le Domaine du Ciran à hauteur de 40 €,
- le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers de l'Artisanat de Loir et Cher à hauteur de 40 €.

**OBJET : LOGEMENT DE LA POSTE :  
TRAVAUX A PREVOIR  
PROJET DE LOCATION**

Le logement de la poste est libre depuis le mois de septembre 2010. Des travaux devraient être effectués à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011 (la porte d'entrée et les fenêtres seront changées et des travaux de peinture seront réalisés dans la cuisine).

Le montant du loyer sera fixé en tenant compte des travaux et aménagements réalisés.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur et Madame Chevreuil, propriétaires des murs de la boulangerie souhaitent les vendre. Les locataires n'envisagent pas de les acheter.  
Madame le Maire suggère que la commune fasse une proposition pour acheter les murs de la boulangerie.  
Madame le Maire précise qu'aucune décision ferme n'est à prendre à ce jour et que la décision se prendra lors du prochain conseil municipal.  
Cependant dès maintenant, tous les membres du conseil municipal se prononcent en faveur de cette acquisition.
- Suite à notre demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale pour la réfection de la toiture de l'hôtel et le changement des fenêtres sur cour et de la porte de l'hôtel, le Conseil Général nous a attribué une aide de 14 000 €.
- L'état des lieux du logement de Madame Sylvya Etendart va être fait le 31 janvier 2011. Des travaux de rénovation seront à prévoir.
- Il est proposé de matérialiser un emplacement sur le parking en face de la poste réservé aux personnes à mobilité réduite.
- Vol dans le hangar communal : entre Noël et le jour de l'an, la porte du hangar communal a été fracturée. Il est proposé de mettre des détecteurs de présence, lumineux.
- Cour de l'école des Fontaines : il faudra revoir le système d'écoulement des eaux pluviales.